

Règlement du concours photo 2025 – CERAMM



1. Organisateur

Le concours est organisé par le CERAMM et sa commission communication, dans le cadre d'une animation interne destinée à ses membres.

2. Participants

Le concours est ouvert à tous les membres du club, jeunes et adultes, rameurs, encadrants ou bénévoles à l'exception des membres du jury.

La participation est gratuite.

3. Thèmes

Chaque participant peut proposer une ou plusieurs photos dans l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- 🌊 Sur l'eau : photos prises lors de la pratique de l'aviron sur l'eau.
- 🚣 Sur le ponton : moments de vie captés au club (préparation, ambiance, détails).
- 🌍 Où suis-je ? : photos de vacances avec des bateaux à rame, à faire deviner par les autres.

4. Modalités de participation

Les photos doivent être envoyées par mail à : communication@ceramm.fr

Date limite d'envoi : 01 Septembre 2025

Format recommandé : JPG, résolution minimale 1000 px de large

Indiquez dans le message :

- Votre nom/prénom
- La ou les catégories choisies
- Un titre ou une courte légende (facultatif)

Règlement du concours photo 2025 – CERAMM



5. Droits et autorisations

Le participant garantit être l'auteur des photos transmises.

Il autorise le club à utiliser les images dans ses communications (site, réseaux sociaux, affichage interne), dans le cadre du concours, en mentionnant son nom.

6. Sélection et prix

Un jury composé de membres de la commission communication sélectionnera les lauréats de chaque catégorie.

Des prix symboliques ou pratiques seront remis lors d'un moment convivial ou d'une remise officielle.

7. Divers

Le club se réserve le droit d'écarter toute photo ne respectant pas l'esprit du concours ou la réglementation en vigueur (respect de la vie privée, propos déplacés, etc.).